

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	moulin, aire à battre et parcelles : Moulin à vent	Arrêté Préfet de Région	10-323	16-09-2010
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Site vinicole gallo-romain "Le Molard" : Parcelle n°248 section Z (...) renfermant le fouloir et l	Arrêté ministériel	inconnu	16-02-1994
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Pont dit du Robinet sur le Rhône : Pont dit « du Robinet » sur le Rhône (...) et la pyramide de l'an	Arrêté ministériel	inconnu	23-12-1985
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Maison Siaux / Hôtel Bouvier / anc. gendarmerie : Façade sur rue y compris le portail et sa grille,	Arrêté ministériel	inconnu	23-02-1981
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Château : Façades et toitures du château	Arrêté ministériel	inconnu	22-10-1971
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Eglise Saint-Philibert : Eglise	Arrêté ministériel	inconnu	09-09-1908
AC2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes - Mobilité Aménagement Paysage	Robinet ou défilé de Donzère	Arrêté Ministériel	inconnu	22-03-1948
AC2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes - Mobilité Aménagement Paysage	Remparts, château et leurs abords immédiats	Arrêté Ministériel	inconnu	16-10-1947
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du puits de captage d'eau potable des Ribières.	Arrêté préfectoral	5935	02-06-1989
EL11	Direction Interdépartementale des Routes Centre-est	Interdiction d'accès sur les déviations de la RN7 - Donzère	Arrêté ministériel	inconnu	31-03-1954
EL3	Service de la Navigation Rhône-Saône	Servitudes de halage et marchepied le long du Rhône	Décret	inconnu	27-07-1957
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV CHATEAUNEUF-DU-RHONE-TRICASTIN-POSTE (LE) - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV CHATEAUNEUF-PLANTADES - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV REBOUL-REBOU / C.RHO VIVI5 1 - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV BOLLENE-CHATEAUNEUF-DU-RHONE - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4i	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 Kv Poste électrique Haute-Tension - Donzère - REBOUL	Mise en service	inconnu	--
PM1	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoires et Risques	PPRN d'inondations prévisibles de la commune de Donzère - Rhône et affluents / Révision	Arrêté préfectoral	2012032-0003	01-02-2012
PM2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Installation de stockage de déchets Donzère 1 & 2, exploitée par la société SITA CENTRE-EST	Arrêté préfectoral	2014184-0016	03-07-2014
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 344	Arrêté préfectoral	inconnu	--
PT3	FRANCE TELECOM	câble F004 tr.2- Valence - Le Pontet (Montélimar-Pierrelatte)	Arrêté préfectoral	inconnu	--
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 182 tr.04 - Donzère - le Pontet	Arrêté préfectoral	inconnu	--
T1	SNCF	Ligne T.G.V. Valence - Marseille	DUP	inconnu	31-05-1994
T1	SNCF	Ligne SNCF Paris - Lyon - Marseille	Décret	inconnu	--
T5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de dégagement pour la protection de l'aérodrome PIERRELATTE	Arrêté Ministériel	JO N° 261 NC page NC 9704 rectificatif paru au JO	07-09-1981

# Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

Commune de  
**Donzère**

## Servitudes d'Utilité Publique

PRÉFET DE LA DRÔME  
Direction Départementale des Territoires

Plan édité le 00-12-2020

Service Aménagement du Territoire et Risques  
Pôle Aménagement

Echelle: 1:10000

### Légende

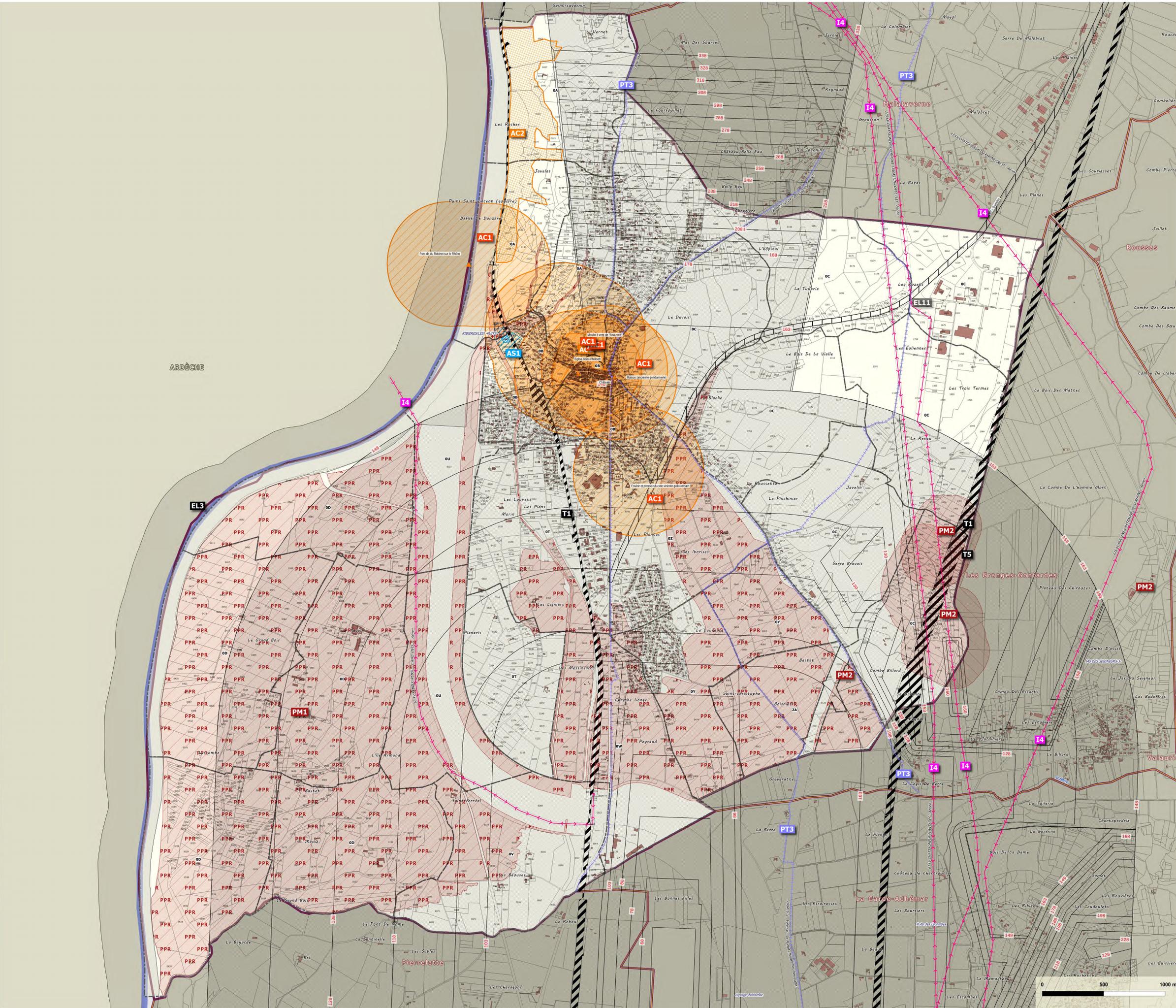
Servitudes opposables sur le territoire communal

- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- AC2 : Servitudes de protection des sites et des monuments naturels inscrits
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
- EL3 : Servitudes de halage et de marcbepied.
- EL11 : Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels ou miniers
- PM2 : Installations classées
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégivrage (aérodrômes civils et militaires).
- Monument inscrit ou classé
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives  
section cadastrale

### Donzère Liste des servitudes d'utilité publique

Type	Questionnaire	Description	Acte	Ref	Date
AC1	Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine (UDAP)	mon. anc à bâtir et parcel. 134x6x3 à vent	Arrêté Préfet de Région	10-323	16-08-2010
AC1	Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine (UDAP)	Site national gallo-romain "Le Mâlain" Parcelle n° 240 section 2 (..) (secteur du hameau de St)	Arrêté préfectoral	inconnu	16-08-2010
AC1	Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine (UDAP)	Pont de la Ribotte sur le Rhône - Pont de la Ribotte - sur le Rhône (..) et la pyramide de Fan	Arrêté préfectoral	inconnu	23-10-1915
AC1	Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine (UDAP)	Maison Sirey / Hameau de Sirey - anc. grand-maison - Façade sur rue et chemin de la paille.	Arrêté préfectoral	inconnu	23-10-1915
AC1	Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine (UDAP)	Château - Façade orientale du château	Arrêté préfectoral	inconnu	23-10-1915
AC1	Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine (UDAP)	Eglise Saint-Pierre - Eglise	Arrêté préfectoral	inconnu	09-08-2005
AC2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes - Unité Aménagement Paysage	Rhône et arête de Donzère	Arrêté préfectoral	inconnu	22-03-1941
AC2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes - Unité Aménagement Paysage	Remparts, châteaux et lieux associés	Arrêté préfectoral	inconnu	16-10-1947
AS1	ARS - Délégation Intercommunale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du puits de captage Elvas puits des Riboniers	Arrêté préfectoral	9635	05-06-1939
EL3	DREAL Auvergne Rhône-Alpes - Unité Aménagement Paysage	Intendance d'accès sur les déviations de la P11 - Donzère	Arrêté préfectoral	inconnu	30-05-1954
EL11	Servitude de halage et de marcbepied	Servitude de halage et marcbepied le long du Rhône	Décret	inconnu	27-07-1951
I4	RTE - Centre Développement Inyphale	225 V/ CHATELAINEUR-DU-RHÔNE-TRICASTIN-POSTE (E) - Aisles	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Inyphale	63 kV CHATELAINEUR-RHODONS - Aisles	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Inyphale	63 kV REBOUL-REBOUL (C)RDV (R)S 1 - Aisles	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Inyphale	225 V/ BOLLENE-CHATELAINEUR-DU-RHÔNE - Aisles	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Inyphale	63 kV Poste décharge Haute-Tension - Donzère - REBOUL	Mise en service	inconnu	--
PM1	DDT de la Drôme - Gestion Aménagements, Terrains et Risques	PPRI d'inondations périurbaines de la commune de Donzère - Rhône et affluents / Rhône	Arrêté préfectoral	2012010-0003	03-02-2012
PM2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Installations de stockage de déchets Dangereux (..) (..) (..) par le codeur SFR CENTRE EST	Arrêté préfectoral	2014204-0024	03-07-2014
PT3	FRANCE TELECOM	Site de télécommunications 314	Arrêté préfectoral	inconnu	--
PT3	FRANCE TELECOM	Site de télécommunications 314	Arrêté préfectoral	inconnu	--
PT3	FRANCE TELECOM	Site de télécommunications 314	Arrêté préfectoral	inconnu	--
T1	SNCF	Ligne TGV Valence - Marseille	inconnu	inconnu	22-05-1974
T1	SNCF	Ligne SNCF Paris - Lyon - Marseille	inconnu	inconnu	--
T5	DDSC Centre Est	Servitude aéro-navigable de dégivrage pour la préservation de l'aérodrôme PIERRELETTE	Arrêté préfectoral	JON 2011C (DDSC) RDR 1014 rectifié par un JO	01-08-2011





# PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Valence, le 06 NOV. 2020

Affaire suivie par : Rémi MORGE  
Pôle Canalisations – Appareils à pression  
Tél. : 04 26 28 66 82  
Courriel : remi.morge@developpement-durable.gouv.fr  
Réf. : 2020-cana043-LET-ERIDAN\_Retrait\_DDT26

Le préfet  
à

**Madame la Directrice**  
Direction Départementale des Territoires de la Drôme  
4 place Laennec  
BP 1013  
26 015 VALENCE Cedex

**OBJET :** Abandon du projet de gazoduc ERIDAN

**REFER :** – Arrêté inter-préfectoral n° 2014300-001 du 27 octobre 2014 portant déclaration d'utilité publique les travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz entre SAINT-MARTIN-DE-CRAU (13) et SAINT-AVIT (26), projet dénommé « ERIDAN », emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées instituant les Servitudes d'Utilité Publique « de passage » prévues aux articles L555-27 et R555-30 a) du code de l'Environnement, au bénéfice de la société GRTgaz  
– Arrêté inter-préfectoral n° 2015267-0001 du 24 septembre 2015 instituant les servitudes d'utilité publique « d'effets » prévues aux articles L555-16 et R555-30-b) du code de l'environnement à proximité de la canalisation de transport de gaz dénommée : ERIDAN

**P. J. :** Liste des communes concernées

Le projet « ERIDAN » avait pour objet la réalisation d'une canalisation de transport de gaz naturel, entre Saint-Martin-de-Crau (13) et Saint-Avit (26). Il a fait l'objet des deux arrêtés inter-préfectoraux cités en référence et d'une demande le 5 avril 2019 de prorogation de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour une durée de 5 ans.

Par courrier du 8 août 2019 GRTgaz a retiré sa demande de prorogation de la DUP et m'a informé de l'abandon de son projet.

De ce fait, l'arrêté inter-préfectoral de DUP du 27 octobre 2014 cité en référence est désormais caduc, car la décision imposant des servitudes d'utilité publique n'a pas été mise en œuvre effective, dans le délai maximum de cinq ans, soit le 27 octobre 2019. Il emportait également mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui est désormais sans objet.

Par ailleurs à l'issue de la procédure réglementaire, l'arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2015 qui instaurait trois zones de servitudes dites « d'effets » a fait l'objet d'une décision d'annulation par le tribunal administratif de Grenoble, le 16 octobre 2018.

Dans ces conditions, je vous confirme l'abandon du projet ERIDAN et la caducité des arrêtés instaurant les servitudes d'utilité publiques dans les communes figurant en annexe au présent courrier.

Copie :  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Pôle Canalisations – Appareils à pression  
69453 LYON CEDEX 06

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de Cabinet

Portrait DUCROS

## Communes du département de la Drôme qui étaient concernées par le projet ERIDAN

Communes concernées par les Servitudes d'Utilité Publique « de passage » (arrêté du 27 octobre 2014) prévues aux articles L555-27 et R555-30 a) du code de l'Environnement, et par les Servitudes d'Utilité Publique « d'effets » prévues aux articles L555-16 et R555-30 b) du code de l'Environnement (arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2015)

ALIXAN	LA ROCHE-SUR-GRANE
ALLAN	MALATAVERNE
ALLEX	MARSANNE
AMBONIL	MARSAZ
BEAUMONT-LÈS-VALENCE	MONTBOUCHER-SUR-JABRON
BREN	MONTÉLIER
CHABEUIL	MONTMEYRAN
CHATEAUNEUF-DU-RHÔNE	MONTOISON
CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE	MONTVENDRE
CLÉRIEUX	PIERRELATTE
DONZERE	RATIÈRES
ESPELUCHE	ROYNAC
ÉTOILE-SUR-RHÔNE	SAINT-AVIT
GRANE	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
GRANGES-LES-BEAUMONT	SAUZET
LA LAUPIE	

Communes « hors tracé » concernées uniquement par les Servitudes d'Utilité Publique « d'effets » prévues aux articles L555-16 et R555-30 b) du code de l'Environnement (arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2015)

BATHERNAY	LES GRANGES-GONTARDES
BONLIEU-SUR-ROUBION	LIVRON-SUR-DRÔME
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	MONTÉLÉGER
CHAVANNES	MONTÉLIMAR
CLAVEYSON	PUYGIRON
LA GARDE-ADHÉMAR	TERSANNE